



VILLE DE PÉRIGUEUX



AUTORISATIONS AVANT TRAVAUX

Le service Urbanisme et aménagement est fermé au public les lundis matin et vendredis après-midi. Les autres jours de la semaine le service reste ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. **Tél : 05 53 02 82 00**

AVANT DE COMMENCER...

Différentes démarches administratives concernant l'urbanisme peuvent être obligatoires en fonction des travaux que vous allez réaliser et de la situation de votre parcelle dans Périgueux. Le tableau ci-dessous énumère les principaux cas de figure. Vous pouvez également télécharger un mémo au format PDF. (https://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/02-MA-MAIRIE-PRATIQUE/02-10-urbanisme-logement/urbanisme-reglementaire/PDF/Memo-urbanisme_juin2016.pdf)

	DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX (DPT)	PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)
Tolure (ziguerie, réparation, refecton, pose de Velux)	✓	
Façade (crépi, peinture, lavage)	✓	
Fenêtres, volets, portes (peinture, pose ou dépose, couverture)	✓	
Abri de jardin, terrasse, piscine non couverte, muret, clôture	✓	
Extension inférieure à 20m ²	✓	
Changement de destination sans travaux modifiant l'aspect extérieur, les volumes	✓	
Construction neuve		✓
Extension de plus de 40m ² ou surface de plancher avec l'extension dépassant 170m ² (recours architecte obligatoire)		✓
Changement de destination avec travaux modifiant l'aspect extérieur, les volumes. Il y a changement de destination lorsque l'usage passe de l'une à l'autre des catégories suivantes : habitation, hébergement hôtelier, bureau, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt		✓
Travaux intérieurs (parquets, cheminées, lambris, corniches, moulures, escaliers, etc.)	+ ABF	
Modification de la structure du bâtiment ou de la répartition des volumes existants.		+ ABF

(<https://perigueux.fr/typo3temp/pics/0ef8c19786.png>)

LES FORMULAIRES DE DEMANDE (PDF)

Tous ces formulaires Cerfa sont disponibles sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr). (https://www.service-public.fr) Une fois remplis et complets, les dossiers sont à déposer auprès du service Urbanisme.

- ➡ [Certificat urbanisme \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1970\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1970)
- ➡ [Déclaration préalable \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028) - Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou annexes
- ➡ [Déclaration préalable \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646) - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou des démolitions
- ➡ [Déclaration préalable \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1995\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1995) - Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager
- ➡ [Demande de permis de construire \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637) pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions
- ➡ [Demande de permis de construire \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20835\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20835) comprenant ou non des démolitions
- ➡ [Permis de démolir \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1980\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1980)

AUTRES INFORMATIONS

Pour vos demandes d'affichage publicitaire, de certificat d'alignement, adressez-vous au service de l'urbanisme.

Courriel : sebastien.blanchard@perigueux.fr

Pour vos demandes de certificat d'insalubrité, certificat de péril, adressez-vous au [service hygiène et sécurité \(https://perigueux.fr/perigueux-au-quotidien/hygiene-sante-et-securite/574-le-service-communal-d-hygiene-reglement-sanitaire-departemental-insalubrite-et-peril.html\)](https://perigueux.fr/perigueux-au-quotidien/hygiene-sante-et-securite/574-le-service-communal-d-hygiene-reglement-sanitaire-departemental-insalubrite-et-peril.html)

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-toutes-les-cartes-de-la-ville.html))

DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/vos-droits-et-demarches/560-la-mairie-a-votre-service.html))

PÉRIGUEUX
capitale du
PÉRIGORD

23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville

> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)